



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9177<sup>e</sup>** séance

Lundi 31 octobre 2022, à 13 h 50

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Biang . . . . .	(Gabon)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Spasse
	Brésil . . . . .	M. Figueiredo Sobral Torres
	Chine . . . . .	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Nusseibeh
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Jarraud-Darnault
	Ghana . . . . .	M. Nyarku
	Inde . . . . .	M. Setia
	Irlande . . . . .	M. Gallagher
	Kenya . . . . .	M. Kimani
	Mexique . . . . .	M. Ochoa Martínez
	Norvège . . . . .	M. Heines
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki

## Ordre du jour

### La situation en Somalie

Lettre datée du 26 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/716)

Lettre datée du 15 octobre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie (S/2022/766)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 13 h 50.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation en Somalie

**Lettre datée du 26 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/716)**

**Lettre datée du 15 octobre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie (S/2022/766)**

**Le Président** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/812, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/716, qui contient le texte d'une lettre datée du 26 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/766, qui contient le texte d'une lettre datée du 15 octobre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Chine

**Le Président** : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2657 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Avec ce vote, le Conseil de sécurité envoie aujourd'hui un puissant message d'appui non seulement à la Mission d'assistance des Nations unies en Somalie (MANUSOM), mais aussi au Président Hassan Sheikh Mohamud et à tous les Somaliens.

Depuis sa création, la MANUSOM joue un rôle important en Somalie. L'examen stratégique effectué récemment a conclu que son mandat était bien adapté aux priorités nationales de la Somalie. Les recommandations issues de cet examen permettront à la Mission de continuer d'accompagner la Somalie tout au long de ce nouveau chapitre de son histoire.

L'aboutissement du processus électoral et la passation de pouvoir pacifique donnent à la Somalie l'occasion de progresser dans la réalisation de ses objectifs nationaux et dans la lutte contre les Chabab. Nous encourageons tous les Somaliens à s'employer ensemble à tirer parti de cette occasion.

Le Royaume-Uni entend rester solidaire de la Somalie et nous saluons la détermination du Président Hassan Sheikh Mohamud à venir à bout des Chabab.

Enfin, on me permettra de profiter de l'occasion pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Swan, de son leadership et de son engagement extraordinaires en cette phase de transition critique. Je remercie également tous mes collègues de leurs échanges autour de la résolution 2657 (2022), et mon équipe de son travail.

**M. DeLaurentis** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux d'avoir voté pour la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM).

Le moment est crucial pour la Somalie, et nous pensons que ce mandat viendra étayer les efforts que déploie la MANUSOM pour appuyer le Gouvernement fédéral somalien tandis qu'il s'attaque à de lourds défis, notamment lutter contre une sécheresse sans précédent,

assurer la réconciliation entre le Gouvernement national et les États membres de la fédération, mener à bien la révision de la Constitution fédérale et obtenir un allègement de la dette.

En outre, nous jugeons encourageant le fait que la résolution 2657 (2022) a intégré les recommandations issues de l'examen stratégique de la MANUSOM, notamment s'agissant d'étoffer la coordination entre la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux.

Les États-Unis condamnent avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste perpétrée le 29 octobre par les Chabab à Mogadiscio, et expriment toute leur sympathie et leurs condoléances aux familles des victimes, au Gouvernement fédéral somalien et au peuple de la République fédérale de Somalie.

Enfin, les États-Unis remercient vivement le Représentant spécial du Secrétaire général, James Swan, de son leadership et de ses années de service en Somalie. Nous lui sommes très reconnaissants de son service dévoué à la MANUSOM et à la Somalie pendant une période particulièrement difficile.

**M. Kimani** (Kenya) (*parle en anglais*) : C'est avec enthousiasme que le Kenya a voté pour la résolution 2657 (2022). Nous remercions le Royaume-Uni et nos collègues au Conseil de sécurité d'avoir pris part dans un esprit de consultation aux négociations qui ont conduit à son adoption. Le Kenya est convaincu que la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), fondée sur le rapport du Secrétaire général sur l'examen indépendant stratégique de la Mission (S/2022/716, annexe), permettra d'accélérer les efforts de stabilisation en cours et d'entretenir la forte dynamique insufflée par le Gouvernement fédéral somalien, sous la direction du Président Hassan Sheikh Mohamud, pour instaurer la sécurité et une gouvernance effective en mettant en œuvre le Plan de transition de la Somalie et le dispositif national de sécurité, entre autres initiatives.

Le Kenya condamne dans les termes les plus forts les odieuses attaques terroristes perpétrées à Mogadiscio, le 29 octobre, par les Chabab, entité affiliée à Al-Qaïda. Nous exprimons nos plus sincères condoléances aux familles qui ont perdu des êtres chers, souhaitons un plein rétablissement aux blessés et réaffirmons notre appui sans réserve aux efforts antiterroristes de la Somalie. Le terrorisme brutal des Chabab porte délibérément atteinte à la consolidation

de la paix, à l'édification de l'État, au développement économique et aux interventions humanitaires engagées face à la pire sécheresse depuis des décennies. S'opposer aux Chabab, c'est défendre les plus vulnérables, et c'est donner la priorité au besoin urgent de sécurité et de stabilité de la Somalie et de la région. Les membres du Conseil de sécurité doivent aujourd'hui se poser une question : combien d'autres actes de brutalité devons-nous observer avant de durcir nos actions contre ce groupe ? Combien d'autres personnes devront mourir avant que nous agissions comme s'il s'agissait effectivement de l'un des groupes terroristes les plus ignobles au monde, et qu'il méritait effectivement que le Conseil applique ses mesures les plus sévères ?

Nous devons pouvoir prendre plusieurs mesures concomitantes. Premièrement, il faut appuyer la Somalie, comme nous venons de le faire en adoptant la résolution 2657 (2022), qui proroge le mandat de la MANUSOM. Nous devons également apporter tout l'appui possible au Gouvernement somalien, en particulier à l'échelle nationale, mais aussi au niveau des États de la fédération. Il s'agit notamment de permettre l'achat d'un plus grand nombre d'armes, ainsi que leur stockage et leur gestion efficaces, afin que l'armée et la police soient mieux armées que les Chabab. En outre, nous devons simultanément exercer une plus grande pression sur les Chabab en imposant des sanctions qui les empêchent de se financer, d'avoir accès à des armes et de se déplacer, et qui perturbent sa structure organisationnelle et son recrutement.

Atteindre les deux derniers objectifs dans le cadre du régime de sanctions prévu par la résolution 751 (1992) ne sera pas facile, mais il faut le faire. Nous devons être plus ouverts à l'innovation si nous voulons entreprendre des efforts à la mesure de l'indignation qu'a suscitée cette dernière attaque terroriste contre des innocents. Le Kenya continuera de jouer le rôle qui est le sien, en sa qualité de voisin et de pays fournisseur de contingents, en apportant l'appui requis aux efforts déployés sur les plans de la consolidation de la paix et de la sécurité en Somalie.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis sa création, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a fait d'immenses efforts pour promouvoir le processus politique et coordonner l'appui de la communauté internationale. La Chine est favorable à la prorogation du mandat de la MANUSOM.

Dans le même temps, la résolution 2657 (2022) laisse à désirer sur des questions telles que la protection des civils, l'accès humanitaire, les changements

climatiques et la protection des enfants, et l'orientation future des efforts en la matière doit être précisée. C'est pourquoi la Chine s'est abstenue dans le vote. Je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, nous espérons que le Gouvernement somalien assumera effectivement au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans le pays. La situation en Somalie est actuellement à une jonction critique. Les problèmes de sécurité sont toujours le principal défi auquel le Gouvernement somalien est confronté. Le 29 octobre, les Chabab ont mené à Mogadiscio une attaque terroriste qui a fait de nombreuses victimes. Nous condamnons cette attaque avec force. Cet incident montre une fois de plus que le terrorisme menace lourdement la sécurité en Somalie et dans la Corne de l'Afrique, et qu'il convient de redoubler encore d'efforts pour le combattre.

La Chine attache une grande importance à la position de l'Union africaine sur la Somalie et apprécie grandement les efforts et les sacrifices consentis par la Mission de l'Union africaine en Somalie pour améliorer la situation dans le pays. La Mission de l'Union africaine restera indispensable à la Somalie pendant un certain temps encore. La Chine espère que le Gouvernement somalien et ses forces de sécurité continueront à coopérer activement avec ce qui est maintenant la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre le plan de transition en matière de sécurité, lutter contre la corruption, renforcer la gouvernance et améliorer les moyens de subsistance afin de gagner les cœurs et les esprits des populations dans les zones reconquises.

Deuxièmement, nous espérons que le Gouvernement somalien continuera de déployer d'importants efforts pour régler les problèmes humanitaires. La situation humanitaire actuelle dans la Corne de l'Afrique, où se trouve la Somalie, reste catastrophique. Selon un rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les problèmes de sécurité, la bureaucratie, les restrictions administratives et l'insuffisance des infrastructures sont les principaux obstacles qui entravent l'action humanitaire internationale. Nous espérons que le Gouvernement somalien accordera plus d'attention aux questions humanitaires et que des mesures efficaces seront prises pour mieux assurer la sécurité des groupes vulnérables et des travailleurs humanitaires, alléger les restrictions bureaucratiques et fournir une protection humanitaire.

Troisièmement, nous nourrissons l'espoir que le Gouvernement somalien continuera à renforcer sa gestion des armes et des munitions. Le Secrétaire

général a récemment soumis au Conseil de sécurité une lettre contenant des recommandations sur le régime de sanctions concernant la Somalie et demandé au Gouvernement somalien de continuer à renforcer ses capacités en matière de gestion des armes et des munitions (S/2022/698). S'agissant de l'ajustement du régime de sanctions, le Gouvernement somalien doit continuer à améliorer ses capacités de gestion des armes et des munitions.

Le Conseil de sécurité débattira le mois prochain d'un projet de résolution sur le régime de sanctions concernant la Somalie. La position de la Chine sur les sanctions reste claire et cohérente. Nous participerons activement aux discussions pour faire en sorte que les mécanismes pertinents s'accordent avec les efforts de la Somalie et de la communauté internationale. Je souhaite également réaffirmer que la Chine continuera d'appuyer le travail de la MANUSOM et de l'ATMIS.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du Représentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Abukar Dahir Osman.

Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple somaliens à la suite de l'odieux acte de terrorisme perpétré à Mogadiscio le 29 octobre, qui a fait plus de 100 morts. La Russie condamne résolument le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et soutient les efforts de la Somalie pour combattre cette menace.

Ma délégation a voté pour la résolution 2657 (2022), qui vient d'être adoptée et dont le Royaume-Uni était le rédacteur, prorogeant le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) jusqu'au 31 octobre 2023. Toutefois, nous partageons l'avis exprimé par nos collègues chinois concernant le caractère peu équilibré de certaines formulations de la résolution, notamment en ce qui concerne les questions humanitaires, la protection des enfants dans les conflits armés et les droits de l'homme.

Nous regrettons également que la résolution ne tienne pas suffisamment compte des recommandations issues de l'examen stratégique du mandat de la MANUSOM, qui a été effectué par une équipe indépendante du Secrétariat. Le mandat de la MANUSOM n'est plus équilibré ces dernières années, ce qui nuit à la souplesse et à l'efficacité du travail de la mission politique spéciale et à sa capacité de répondre aux problèmes prioritaires du pays.

Nous pensons que la MANUSOM devrait être plus étroitement associée aux priorités du pays et que son travail devrait être clairement évalué. Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie doit être au cœur du travail de la Mission. Nous espérons que ces considérations guideront la MANUSOM dans la nouvelle phase de son travail.

Comme il s'agit de la dernière séance officielle sous la présidence gabonaise en octobre, je voudrais féliciter la délégation gabonaise de sa présidence du Conseil de sécurité qui touche à sa fin. Nous le remercions de son rôle de chef de file et du travail acharné entrepris pour garantir le bon fonctionnement du Conseil en ce mois très chargé.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les Émirats arabes unis se félicitent de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2657 (2022) et remercient le Royaume-Uni, en tant que rédacteur, d'avoir facilité les consultations inclusives qui ont conduit à son adoption.

À la suite de l'attentat terroriste perpétré à Mogadiscio le 29 octobre, qui a fait des dizaines de victimes innocentes, je tiens à exprimer nos sincères condoléances et notre sympathie au Gouvernement et au peuple somaliens, ainsi qu'aux familles des victimes. Nous souhaitons également un prompt rétablissement à tous les blessés. Je souligne que les Émirats arabes unis continuent de rejeter le terrorisme sous toutes ses formes, où qu'il se manifeste.

De tels événements mettent en exergue une fois de plus le rôle important que joue la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), en particulier en appuyant les efforts d'édification de la nation et le renforcement de la sécurité et des institutions de l'État, afin de permettre à la Somalie de relever ces défis complexes, au premier rang desquels figure la lutte contre le groupe terroriste des Chabab. Par la résolution 2657 (2022), le Conseil envoie un message important, à savoir qu'il reste aux côtés du peuple somalien et compte sur le maintien de la MANUSOM pour apporter un soutien vital à la Somalie et à ses efforts pour parvenir à la paix et à la stabilité dans le pays.

Au cours des négociations sur le mandat, les Émirats arabes unis ont proposé de supprimer le terme « État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) » pour le remplacer par le terme « Daech ». Nous réaffirmons que l'objectif de cette proposition est de faire en sorte que le Conseil de sécurité évite d'entériner l'exploitation de l'islam par Daech et d'autres groupes terroristes pour justifier leur violence et leur haine par des appellations islamiques autoproclamées.

À ce stade, nous soulignons une fois de plus qu'il n'existe aucun lien entre Daech et l'islam. En outre, nous rappelons que le Conseil a souligné dans nombre de ses résolutions que le terrorisme ne doit être lié à aucune religion. Notre proposition est également conforme à la position de l'Assemblée générale, qui a déjà renoncé à utiliser les termes « EIIL » et « État islamique d'Iraq et du Levant » dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous devons en tenir compte au Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance au Représentant spécial Swan pour les efforts inlassables qu'il déploie en Somalie. Je salue également les efforts de la MANUSOM et réaffirme l'engagement des Émirats arabes unis à soutenir la paix et la stabilité en Somalie.

Enfin, je me joins aux autres pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Gouvernement gabonais, de votre remarquable présidence. Nous adressons nos meilleurs vœux à votre successeur.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

**M. Osman** (Somalie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence fructueuse du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

Je tiens également à remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont envoyé des messages de condoléances et de soutien à la suite de l'odieuse attaque terroriste perpétrée à Mogadiscio le week-end dernier. Nous sommes reconnaissants de la solidarité que nos amis internationaux nous ont témoignée, alors que nous sommes unis dans notre opposition ferme au terrorisme en tout lieu et dans toutes ses manifestations.

Ma délégation prend acte de la résolution 2657 (2022), qui vient d'être adoptée, sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM). À cet égard, je souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, l'heure est venue pour l'ONU de renouveler son engagement envers le peuple somalien et, dans le même temps, de renforcer la coordination, la cohérence et la transparence des efforts menés par les différents organismes et entités de l'ONU et les autres partenaires régionaux et internationaux. Il est essentiel de créer un environnement propice à l'avancement des efforts du Gouvernement pour parvenir à la stabilité politique, à la sécurité et au développement durable dans le pays.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit défendre fermement la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie. La présence de l'ONU en Somalie doit être axée sur la préservation de l'intégrité territoriale du pays. Il est également crucial que tous les efforts nécessaires continuent d'être entrepris conformément à l'engagement commun de l'ONU en faveur d'une Somalie forte et unie.

Troisièmement, malgré l'achèvement de l'examen stratégique de la MANUSOM par le Secrétaire général, la transition d'une mission politique spéciale à une équipe de pays des Nations Unies n'est pas encore bien définie. Par conséquent, l'objectif final de la MANUSOM doit être clair, englobant une compréhension commune et une vision partagée avec le Gouvernement fédéral somalien pour une stratégie de sortie.

Quatrièmement, les administrateurs des Nations Unies recrutés en Somalie jouent un rôle crucial sur le terrain en facilitant l'exécution des mandats des opérations des Nations Unies et de l'Union africaine dans le pays, en coordination avec les autorités nationales. Nous restons préoccupés par les effectifs limités d'administrateurs recrutés sur le plan national au sein de la MANUSOM, en particulier concernant les candidates qualifiées qui, étonnamment, représentent moins de 10 % du personnel. Le Gouvernement somalien est conscient de l'importance d'une participation égale et effective de nos femmes aux processus de paix et aux activités liées à la consolidation de la paix et à la sécurité. L'important débat de la semaine dernière sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.9158) a abordé les moyens de renforcer le leadership et la résilience des femmes pour ouvrir une voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés. Cela étant, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être pragmatique et se traduire par des mécanismes applicables sur le terrain. Je tiens à rappeler au Conseil que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'envisager d'autres options pour faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national dans les opérations des Nations Unies et de redoubler d'efforts en matière de renforcement des capacités nationales, conformément à la résolution 2628 (2022). Le Gouvernement fédéral somalien se tient prêt à aider la MANUSOM à mettre en œuvre sa stratégie de recrutement sur le plan national au niveau de la Mission. Nous attendons avec intérêt de voir l'ONU consacrer plus d'efforts à recruter davantage de personnel sur le plan national pour ses opérations en Somalie et à s'attacher à rehausser la contribution des femmes à la paix et à la sécurité.

Pour terminer, nous avons pris des mesures d'envergure pour instaurer la paix et la stabilité. Nous avons beau être optimistes s'agissant des progrès notables réalisés en matière de sécurité, nous sommes conscients qu'ils doivent être consolidés dans divers domaines, notamment la lutte contre les Chabab. Le Gouvernement somalien est en train de venir à bout des Chabab sur de nombreux fronts dans les États membres de la fédération, avec un fort appui de nos populations locales, et nous restons unis à cet égard.

**Le Président** : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, qui est la dernière prévue pour le mois d'octobre, je souhaite adresser les sincères remerciements de la délégation gabonaise aux membres du Conseil, et en particulier au secrétariat du Conseil, pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté. Au terme d'un mois particulièrement chargé, nous pouvons nous féliciter d'avoir su dégager un consensus autour de plusieurs questions importantes dont nous étions saisis. Nous n'aurions pu y parvenir seuls, et l'ardeur à la tâche, l'appui et le concours de chaque délégation et des représentants du Secrétariat, ainsi que du personnel chargé du service des séances, des interprètes, des traducteurs, des rédacteurs des procès-verbaux et du personnel de sécurité y sont pour beaucoup.

Alors que notre présidence se termine, je sais que tous les membres du Conseil s'associent à moi pour souhaiter bonne chance à la délégation du Ghana, qui prendra la présidence à partir de demain et la gardera pendant tout le mois de novembre.

Au moment de frapper mon dernier coup de maillet, je voudrais dire à quel point ce fut un honneur pour nous. Ce mois d'octobre a été un grand moment pour mon pays. Je rends hommage au leadership du Président de la République gabonaise, S. E. M. Ali Bongo Ondimba. Je voudrais saluer le dynamisme de la très forte équipe qui m'a accompagné. J'espère que la présidence gabonaise aura donné envie à certains de visiter le Gabon. Et s'ils viennent au Gabon, ils écouteront un merveilleux peuple leur dire *akiba, abora, levelewe, diboti, akewa, mabweke*, et *ekoba* : toutes sont de belles expressions qui veulent dire merci dans les langues gabonaises. Et, pour ma part, je tiens à dire à tous les membres : اركش, *thank you very much*, 谢谢, *cnacuño* et *muchas gracias*.

*Hakuna matata !*

*La séance est levée à 14 h 15.*